

Fécondité légitime et illégitime à Paris au XIX^{ème} siècle

Sandra BRÉE

Centre Roland Mousnier, Université Paris-Sorbonne

Comme on le sait bien, la France est un pays précurseur en termes de limitation des naissances ; ce phénomène a d'ailleurs été assez largement étudié. Pourtant, on ne sait que peu de choses sur l'ampleur et l'évolution de ce dernier dans la plus grande ville de France et la capitale du pays : Paris.

Jean-Pierre Bardet a néanmoins montré que la fécondité chute à Paris entre la fin du XVII^{ème} siècle et la fin du XVIII^{ème} siècle, antérieurement et plus fortement qu'à Rouen, pourtant connu pour la précocité du déclin de sa fécondité (Bardet, 1983, p.284). Il estime que les Parisiennes avaient une descendance moyenne de 7,62 enfants par femme en 1690-1719 et de seulement 5,15 dès 1780-1789 (Bardet, 1993, p.78).

L'étude entreprise par Étienne Van de Walle sur la chute de la fécondité en France au XIX^{ème} siècle (Van de Walle, 1974)⁴⁵ a confirmé l'avance du département de la Seine (dont Paris faisait partie) dans une France déjà très contraceptive. Il était donc intéressant d'approfondir ces premiers résultats.

Comme pour l'étude d'Étienne Van de Walle (1974), les indices de Coale (Coale, 1969, Coale et Watkins 1986) seront utilisés pour étudier la fécondité à Paris au XIX^{ème} siècle⁴⁶. Ils consistent à comparer le nombre de naissances qu'ont eues les Parisiennes à celles qu'elles auraient pu avoir avec la fécondité des Huttérites, qui sert de référence comme fécondité maximale⁴⁷.

⁴⁵ Étienne Van de Walle a analysé le déclin de la fécondité en France (1974) mais les résultats concernant la Seine n'ont été publiés que dans l'ouvrage collectif sur l'Europe (Coale et Watkins, 1986).

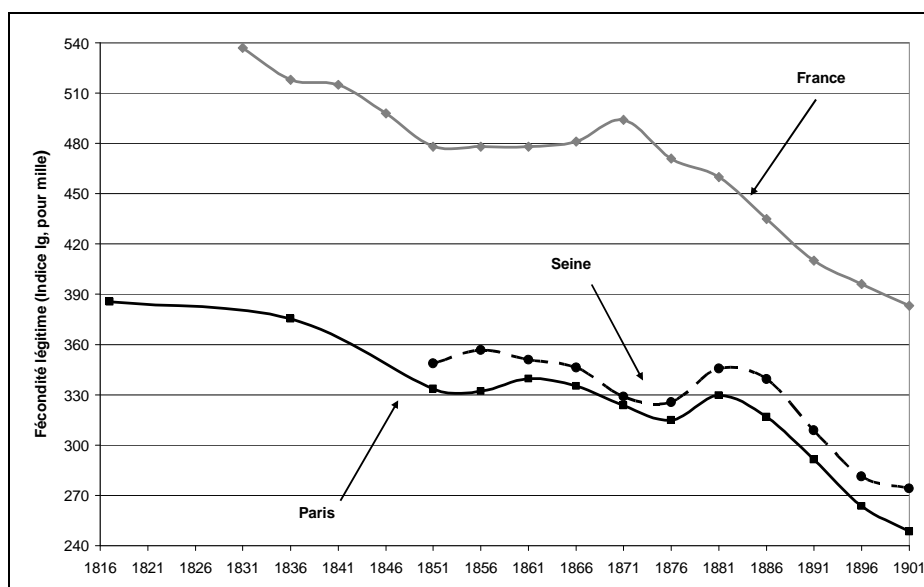
⁴⁶ Cette analyse agrégative était la plus adaptée aux sources disponibles pour l'analyse de la fécondité à Paris au XIX^{ème} siècle (voir, à ce propos, notre communication sur la méthode utilisée pour cette recherche, séance 2 dirigée par Christophe Bergouignan).

⁴⁷ Il faut, pour cela, appliquer les taux de fécondité par âge des Huttérites aux femmes parisiennes de 15-49 ans. Les formules de calcul sont fournies dans la section « Comment pallier l'absence de sources ? » de notre communication de la séance 1).

1. Intensification de la limitation des naissances

À Paris, la première structure par sexe, âge et état matrimonial (nécessaire à l'étude de la fécondité) disponible date de 1817. Malheureusement, elle est la seule, avec celle de 1836, à exister pour la première moitié du siècle. À partir de 1851, il a été possible de retrouver les publications de tous les recensements⁴⁸.

GRAPHIQUE 1. EVOLUTION DE L'INDICE IG (‰) A PARIS, DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE ET EN FRANCE AU XIX^{EME} SIECLE

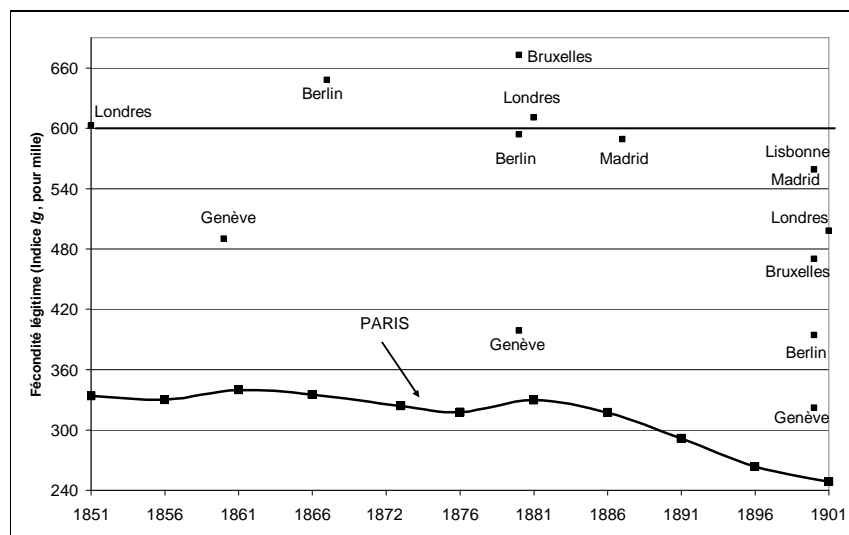


Sources : pour la France, Van de Walle, 1974, p. 127 ; pour la Seine, Coale et Watkins, 1986, p. 105.

Au XIX^{ème} siècle, la fécondité à Paris est bien inférieure à la fécondité française, de 130 points en moyenne. En 1836, alors que les femmes résidant en France n'ont déjà que la moitié des enfants qu'elles auraient pu avoir, les Parisiennes n'en ont qu'un tiers. La limitation des naissances ne cesse par la suite de s'accroître, aussi bien pour les unes que les autres et, à la fin du siècle, on n'a, à Paris, plus qu'un quart des enfants « possibles » (38 % en France). Les couples parisiens sont donc bien les *leaders* du *birth control* (Bardet, 1993, p.80) français, et sans doute même européen et mondial (graphique 2).

⁴⁸ Tous les cinq ans, années finissant en « 1 » ou en « 6 » ; sauf en 1871, le recensement ayant été reporté à l'année suivante en raison du siège de la guerre contre le Prusse (1870), suivie du siège de la capitale (1870) et de la Commune insurrectionnelle (mai 1871).

GRAPHIQUE 2. EVOLUTION DE L'INDICE I_G A PARIS ET DANS DIFFERENTES CAPITALES EUROPEENNES (1851-1901)



Sources : pour Paris, thèse en cours ; pour Genève : Schumacher (2008), pour les autres capitales européennes : Coale et Watkins (1986).

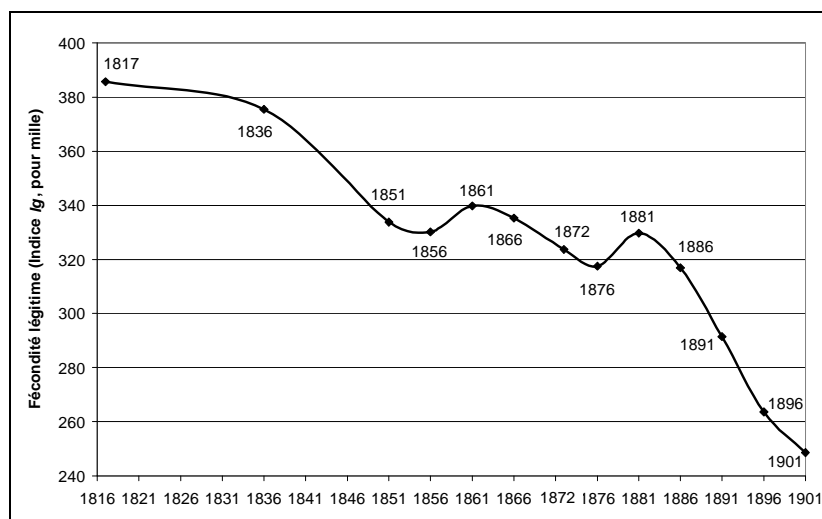
En centrant plus précisément l'analyse sur la capitale, on distingue plusieurs périodes dans l'évolution de la baisse de la fécondité (graphique 3). Le mouvement général de la fécondité parisienne au XIX^{ème} siècle est bien à l'augmentation de la limitation des naissances, mais une période de stagnation apparaît (1851-1881) entre les deux périodes de forte baisse de la fécondité (avant 1851 et après 1881).

Les Parisiens, qui avaient commencé à limiter leur descendance avant le début du XIX^{ème} siècle, intensifient cette pratique. En 1817, la limitation des naissances est déjà très ancrée à Paris ($I_g = 386$ ‰) et, entre 1817 et 1851, l'indice I_g baisse encore (- 52 points) et davantage entre 1836 et 1851 que pendant la période précédente (1817-1836).

Cette phase descendante s'interrompt après 1851 pour stagner jusqu'en 1881. En effet, **entre 1851 et 1881**, l'indice I_g n'a presque pas évolué (333,7 ‰ à 329,6 ‰), les fluctuations sont très faibles d'un recensement à l'autre (15 points de différence au maximum, 9 points en moyenne). Cette période de stagnation – voire d'augmentation – n'est cependant pas spécifique à Paris ; elle existe également à l'échelle du pays. En France, « après 1851, la fécondité légitime cesse de baisser un peu partout, et il y a même une légère hausse dans presque la moitié des départements français sous le second Empire » (Van de Walle, 1986, p. 42). Selon Noël Bonneuil (1997), cette hausse pourrait être imputable à un meilleur enregistrement des naissances. Dans le cas de Paris, étant donné les fluctuations visibles et la qualité connue des services de statistiques (Dupâquier et Le Mée,

1988, p.51), il est peu probable que l'évolution de l'indice I_g soit influencée par un plus ou moins bon enregistrement des naissances ou des populations.

GRAPHIQUE 3. EVOLUTION DE L'INDICE I_G (‰) A PARIS⁴⁹, AU XIX^{EME} SIECLE, PAR ANNEE DE RECENSEMENT



Source : données de la Statistique générale de la France.

Entre 1851 et 1861, la capitale a un taux d'accroissement migratoire de plus de 13 % (en excluant l'arrivée des nouveaux Parisiens des communes annexées)⁵⁰ : c'est une des périodes de très forte immigration. À partir du milieu du siècle, les migrants s'installent à Paris, ont des enfants et forment des familles. Ces nouveaux migrants, souvent ouvriers et venant de régions moins contraceptives que la région parisienne font, sans doute, augmenter la fécondité dans la capitale.

L'augmentation importante de la fécondité entre 1856 et 1861 peut également, en partie, être imputée à l'annexion des communes de l'ancienne petite banlieue⁵¹. En effet, vers 1830-1835, alors que le taux brut de natalité de Paris s'élevait à 32 ou 33 ‰, celui de ces communes était de près de 38 ‰. Entre 1859 et 1860, Paris a gagné 13 083 naissances (soit 34,5 % des naissances de 1859) et environ 335 000 habitants (soit 27 % de la

⁴⁹ Pour le recensement de 1856, seule la composition par sexe et âge étant disponible, nous lui avons appliqué la répartition par état matrimonial de 1851.

Le recensement prévu en 1871 a été effectué en 1872 à Paris en raison des troubles liés à la Commune.

⁵⁰ Brée S., thèse en cours.

⁵¹ En 1860, une partie de la banlieue est annexée à Paris, le nombre d'arrondissements passe ainsi de douze à vingt, « la surface de Paris fut plus que doublée et sa population passa de 1 million d'habitants à 1 696 000 » (Marchand, 1993).

population estimée de 1859). 13 083 naissances pour 335 000 habitants équivalent à un taux de natalité de 39 ‰, alors que le taux de natalité à Paris en 1859 s'élevait à 30,7 ‰. Les populations des communes annexées avaient donc une natalité plus forte que les Parisiens⁵². L'annexion a contribué à faire augmenter le taux de natalité de Paris de près de 2 ‰, mais le bas niveau de 1859 était déjà retrouvé en 1864. Tout comme pour les immigrants, si c'est effectivement l'annexion des communes qui a fait, en grande partie, remonter la fécondité entre 1856 et 1861, la baisse immédiate de celle-ci après cette date (en 1866, l'indice I_g est équivalent à celui de 1851) indique une forte assimilation des comportements des anciens banlieusards à ceux des Parisiens.

Après le léger rebond visible entre 1851 et 1861, la fécondité parisienne connaît une nouvelle chute jusqu'en 1876 en reprenant sa tendance à la baisse d'avant 1851.

Il faut noter qu'entre 1860 et 1872, un fort mouvement de désindustrialisation vide le centre de Paris de ses usines et de ses ouvriers (Daumas et Payen, 1976, p. 222). C'est également l'époque de l'haussmannisation, avec ses expropriations qui poussent les plus pauvres vers les arrondissements périphériques ou les villes de banlieue et amènent une population de plus en plus aisée au cœur de la capitale. Or, la diffusion des *funestes secrets* se fait du haut vers le bas de la pyramide sociale et il semble bien que ce soient les populations les moins contraceptives qui quittent alors Paris. Ces départs peuvent donc avoir contribué à la reprise de la baisse entre 1860 et 1876.

Il faut ajouter que les années 1870 sont très troublées en France et en particulier dans sa capitale. La guerre de 1870, le siège de Paris puis la Commune (1871) sont des événements marquants qui, en plus du contexte général, n'augurent pas d'avenir paisible pour élever des enfants.

La hausse des années 1850 aura finalement permis de retarder la chute de la fécondité parisienne d'une décennie, puisque c'est à partir de 1872 que le niveau de l'indice I_g est de nouveau inférieur à celui de 1851.

La période comprise entre 1851 et 1881 est la plus troublée pour la population de Paris : agrandissement de la ville et arrivée de nouvelles populations, bouleversement intense de la structure interne de la cité, de la physionomie des quartiers et de leurs habitants, évolution des professions, nouvelle structure sociale, et bien d'autres bouleversements. Ces décennies correspondent également à la période la plus

⁵² Nous ne possédons malheureusement pas les données nécessaires à l'analyse de la fécondité dans les communes annexées en 1860. Cependant, la différence notable des taux de natalité de Paris et de ces communes ainsi que l'augmentation plus importante des naissances : + 34 % (de 37 973 en 1859 à 51 056) que celle de la population : + 27 % (1 571 924 en 1859 à 1 696 141 en 1860) nous conforte dans cette position.

mouvementée de la fécondité parisienne qui, bien qu'étant une phase de stagnation, marque en réalité une cassure dans l'évolution assez régulière de la fécondité.

On peut, en effet, voir en 1881 non pas une remontée de la fécondité mais la fin des effets dépressifs consécutifs à tous ces événements. En effet, si l'on exclut la remontée de 1861, imputable à l'annexion, et la période particulièrement troublée des années 1870, on observe une stagnation de la fécondité entre 1856 (I_g : 330), 1866 (335) et 1881 (330).

La forte immigration visible au recensement de 1881 peut également expliquer la remontée de la fécondité. Paris gagne plus de 251 000 habitants, entre 1876 et 1881, dont 224 000 grâce à l'immigration (Guerrand et Canfora-Argandona, 1976, p. 158). C'est l'un des plus forts gains de population au XIX^{ème} siècle, avec la période 1851-1856 qui est également une période de forte fécondité. Les nouveaux arrivants apportent avec eux des comportements moins contraceptifs et ont donc (avant de s'habituer aux normes parisiennes) plus d'enfants que les autres.

La reprise de la baisse de la fécondité, à partir des années 1880, est forte et linéaire. L'indice I_g recule chaque année de 20 points en moyenne, l'usage de la contraception s'intensifie. Cette baisse du nombre des naissances après 1880 est également visible à l'échelle du pays. « [L'] irruption massive de jeunes femmes sur le marché du travail fournirait alors une explication, partielle sans doute, mais importante, de cette deuxième restriction brutale des naissances qui se produit après 1880, et qui touche prioritairement, fortement et durablement, les régions industrielles et urbaines, relativement fécondes jusqu'alors » (Garden, 1988, p. 258). En effet, le rapport de masculinité des individus âgés de 15 à 49 ans qui ne cesse de baisser à Paris, passant de 99 en 1881 à 92 en 1891 et 89 en 1901⁵³, confirme l'ampleur de l'immigration féminine à Paris à la fin du siècle.

En plus de l'entrée massive des femmes dans le monde du travail, les normes sociales et familiales changent à la fin du XIX^{ème} siècle (Rollet, 1990). La réduction de la taille des familles est, depuis longtemps, pratiquée et, dès le milieu du siècle, une famille de quatre enfants est considérée comme une famille nombreuse (De Luca, 2008, p. 29-31). Les groupes sociaux les moins contraceptifs semblent intérioriser ces normes de mieux en mieux acceptées. Les migrations sont moins nombreuses et les migrants des trois premiers quarts du siècle sont eux-mêmes devenus des Parisiens ayant intégré les manières de faire des habitants de la capitale.

Tous ces bouleversements influent également sur la fécondité hors mariage, mais pas forcément dans le sens attendu. En effet alors que l'illégitimité⁵⁴ a tendance à augmenter en France, la proportion de naissances illégitimes baisse à Paris.

⁵³ Sources des données brutes : Dénombrements de Paris de 1881, 1891 et 1901.

⁵⁴ Nous utiliserons le terme d'« illégitimité » pour désigner la proportion de naissances illégitimes.

2. Baisse de la fécondité hors mariage

Le nombre d'enfants nés hors mariage est très important à Paris, puisque ces derniers représentent entre un quart et plus d'un tiers de l'ensemble des naissances (graphique 4). Il est donc indispensable, et ce plus que partout ailleurs, de tenir compte de la fécondité hors mariage. En effet, malgré la mortalité infantile qui touche davantage les enfants illégitimes⁵⁵, ces derniers contribuent tout de même fortement au renouvellement de la population parisienne. Pour Paris, il est difficile, étant donné la très faible quantité de sources, d'avoir une idée précise de l'illégitimité avant 1817. C'est, en effet, à partir de cette date (grâce à la parution du premier volume des *Recherches statistiques sur la ville de Paris* en 1821) que l'on connaît précisément la légitimité des enfants à la naissance.

Alors qu'en France, la proportion de naissances illégitimes évolue à la hausse, entre 4 et 9 % du début à la fin du XIX^{ème} siècle (Fine, 1988, p.437), elle baisse fortement à Paris même si elle est toujours largement supérieure à la moyenne nationale ainsi qu'à la fécondité urbaine (tableau 1).

TABLEAU 1 : PART (%) DE NAISSANCES ILLEGITIMES DANS DIFFERENTES VILLES ET EN FRANCE⁵⁶ EN 1851, 1876 ET 1901

	1851	1876	1901
Paris	32,3	26,3	26,2
Marseille	13,9	12,4	15,9
Lille	18,3	18,7	21,5
Toulouse	20,5	14,3	17,4
Bordeaux	22,4	20,6	26,7
Nancy	25,3	18,7	21,4
Lyon	31,2	19,7	22,1
Rouen	21,9	21,4	23,3
Population urbaine	12,3	9,5	11,5
Population rurale	4,2	4,1	4,5
France	7,2	7,0	8,7

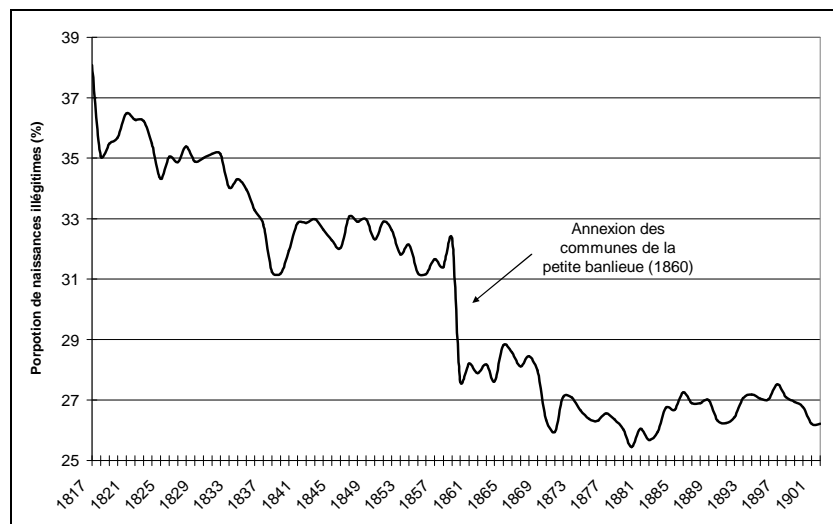
Source : données de la Statistique générale de la France.

⁵⁵ En 1891, par exemple, la mortalité infantile s'élève à 132,4 ‰ pour les enfants illégitimes et à 156,7 ‰ pour ceux légitimes (source : *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1891). Ces écarts peuvent paraître faibles mais, comme l'ont souligné Étienne Van de Walle et Samuel H. Preston (1974) ainsi que Catherine Rollet (1982), de nombreux enfants meurent en nourrice en dehors de Paris et ne sont pas comptabilisés parmi les décès parisiens ; or un grand nombre de ces enfants est né hors mariage.

⁵⁶ Les données brutes sont tirées des *Statistiques annuelles du mouvement de la population* de 1851 et 1876 et des *Statistiques des villes de France et d'Algérie* de 1901.

Cette tendance à la baisse se retrouve cependant dans d'autres villes, comme à Lyon, Nancy et Toulouse, même si, dans le même temps, la natalité illégitime stagne ou augmente très légèrement à Marseille, Lille, Bordeaux et Rouen.

GRAPHIQUE 4 : PROPORTION DES NAISSANCES ILLEGITIMES A PARIS (%) (1817-1901)



Source : données de la Statistique générale de la France.

À Paris, la part des naissances illégitimes baisse de près de 12 points en moins d'un siècle, passant de plus d'un tiers des naissances en 1817 à un quart en 1901. La période de baisse la plus intense se situe entre 1817 et 1859 : de 38,1 % à 32,3 % (moyenne de 33,6 % pour la période). La Restauration est une période de reprise en main de l'Église catholique soutenue par l'État ; cet élan religieux a pu entraîner (ou contribuer à entraîner) une baisse de la natalité illégitime dans la capitale (De Bertier de Sauvigny, 1977).

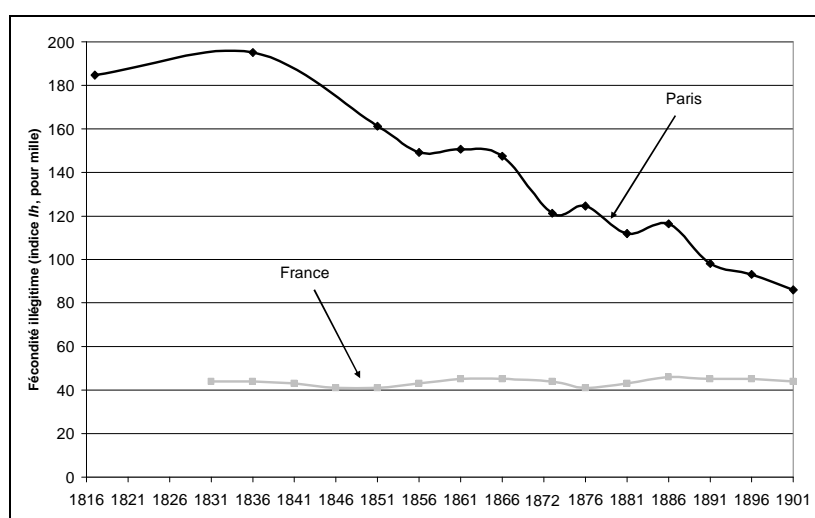
La forte chute de 1860, nettement visible sur le graphique 4, résulte de l'annexion des communes (niveau d'illégitimité réduit de près de 5 points) dont la part de naissances illégitimes était moins élevée qu'à Paris⁵⁷ (d'autant plus qu'une partie d'entre elles étaient auparavant inscrites à Paris où certaines mères non mariées venaient accoucher). En 1860, le Paris des vingt arrondissements intégrant ces communes a donc, logiquement, proportionnellement moins de naissances hors mariage qu'avant l'annexion.

À partir de 1860, le niveau de l'illégitimité parisienne est, en effet, beaucoup plus bas (moyenne de 27 %) et, malgré les fluctuations, pourrait être qualifié de stable jusqu'à l'aube du XX^{ème} siècle (entre 25 à 29 %).

⁵⁷ 16,3 % de naissances illégitimes en 1830-1835 dans les communes annexées en 1860 contre 34,7 % à Paris (*Recherches statistiques sur la ville de Paris*, 1844).

Il est possible, pour étudier la fécondité illégitime, d'utiliser l'indice I_h dont le principe est le même que pour l'indice I_g , c'est-à-dire que l'on compare le nombre d'enfants que les femmes non mariées (célibataires, veuves et divorcées) ont eus avec ceux qu'elles auraient pu avoir avec une fécondité maximale. Bien entendu, cet indice est bancal car de nombreuses femmes non mariées n'ont pas de compagnon et sont donc comptées dans le numérateur alors qu'elles n'ont pas de risque de tomber enceinte. Il a cependant pour avantage de tenir compte de la structure de la population (prise en compte particulièrement importante pour Paris) et d'avoir une certaine mesure de l'intensité de la fécondité illégitime indépendante des comportements de fécondité des couples mariés⁵⁸.

GRAPHIQUE 5 : FECONDITE ILLEGITIME (INDICE I_h) A PARIS ET EN FRANCE (%) (1816-1901)



Source : Van de Walle, 1974.

Les Parisiennes non mariées ont, dans le premier tiers du siècle, environ un cinquième des enfants qu'elles auraient eus avec une fécondité « naturelle » (indice I_h s'élevant en moyenne à 190 ‰, contre 44 ‰ en France). Ce niveau de fécondité illégitime est particulièrement élevé : en comparaison, l'indice I_g (fécondité légitime) parisien n'est que de 248 ‰ en 1901 !

Contrairement à la fécondité légitime, la fécondité illégitime évolue de manière assez continue et régulière, baissant de 98 points entre 1817 et 1901 (et même de 109 points entre 1836 et 1901), pour n'atteindre plus que 86 ‰ en 1901.

Le graphique 5 montre bien l'intérêt de rapporter les naissances illégitimes à l'effectif des femmes non mariées de 15-49 ans. En effet, alors que le graphique 4 indiquait une forte baisse de la proportion des naissances illégitimes entre 1859 et 1860 et une

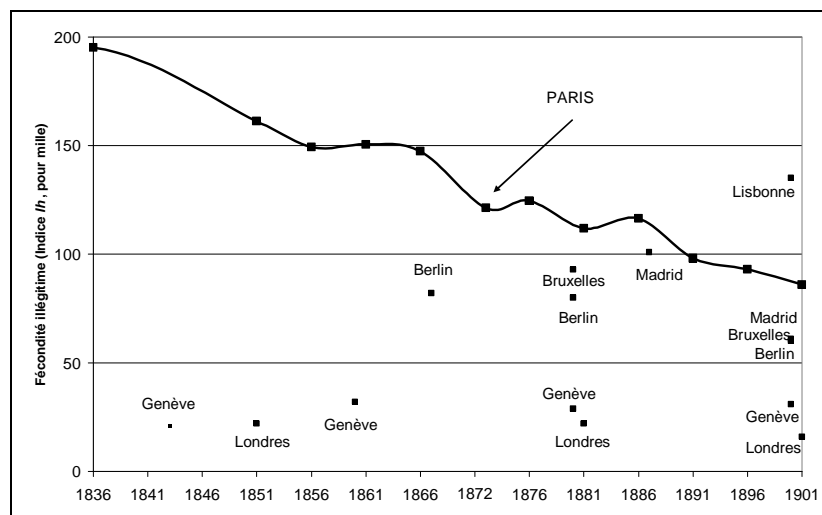
⁵⁸ En effet, alors que la proportion de naissances illégitimes dépend du nombre de naissances légitimes, l'indice I_h ne tient compte que des femmes non mariées et des naissances hors mariage.

stabilité par la suite (notamment après 1872), on voit ici que la baisse de la fécondité illégitime est assez régulière avec une stagnation entre 1856 et 1866. Puisque la proportion de naissances illégitimes était moins élevée dans les communes annexées qu'à Paris⁵⁹, on peut en conclure que l'annexion de 1860 a réduit la proportion de femmes de 15-49 ans non mariées, ce qui a stoppé le mouvement de baisse en faisant stagner la fécondité illégitime.

Puis, la population s'accroissant, la fécondité illégitime baisse après 1866, à cette période même où la proportion de naissances illégitimes montrait une certaine stabilité (graphique 4).

Alors que la France a un niveau de fécondité illégitime moyen (toujours compris entre 43 et 45 ‰) par rapport aux autres pays d'Europe (Coale et Watkins, 1986), Paris a un niveau bien plus élevé que la plupart des villes européennes (graphique 6).

GRAPHIQUE 6 : INDICE I_H A PARIS ET DANS DIFFERENTES CAPITALES EUROPEENNES (1836-1901)



Sources : pour Paris, thèse en cours ; pour Genève : Schumacher (2008) ; pour les autres capitales européennes, Coale et Watkins (1986).

D'après les données disponibles, Paris reste, malgré la forte baisse de la fécondité illégitime, « le maître » de l'illégitimité en Europe jusqu'à la fin du siècle⁶⁰, même s'il est presque rattrapé par certaines capitales européennes (Bruxelles, Berlin, Madrid notamment) à partir des années 1880.

⁵⁹ Proportion de naissances illégitimes en 1830-1835 dans les communes annexées en 1860 (Source : *Recherches statistiques sur la ville de Paris*) : Les Batignolles 17 %, Belleville 20 %, Charonne 10 %, La Chapelle 20 %, Montmartre 20 %, Bercy 11 %, Grenelle 19 % et Vaugirard 13 % ; Paris : 34,8 %.

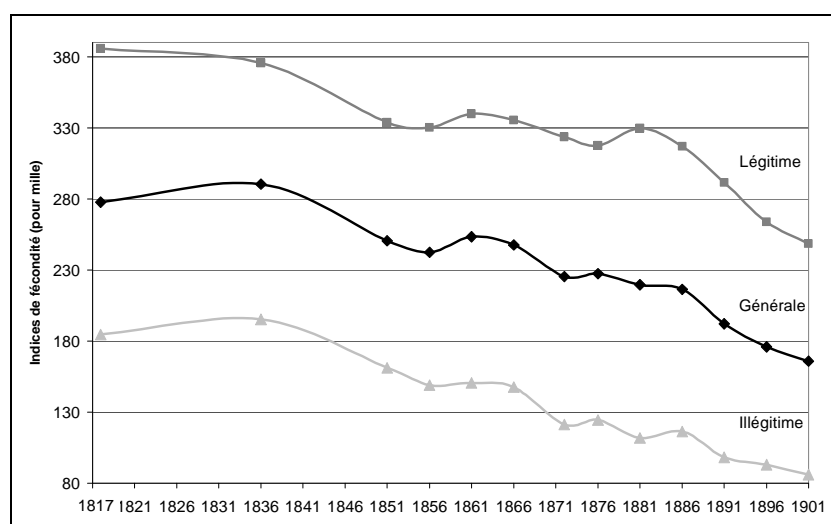
⁶⁰ Si l'on excepte Lisbonne, qui a alors un indice d'illégitimité plus fort que l'indice parisien.

Quel que soit l'indicateur utilisé, il est évident que l'illégitimité et la fécondité illégitime baissent au XIX^{ème} siècle à Paris. Mais si les Parisiennes ont effectivement proportionnellement moins d'enfants en dehors du mariage à la fin du siècle, ces enfants sont de plus en plus souvent reconnus et/ou légitimés (Brée, en cours). Les enfants illégitimes, moins nombreux, semblent mieux acceptés et l'on souhaite, en tout cas, leur donner une identité en les reconnaissant ou en les légitimant. Ces nouveaux comportements montrent une transformation des attitudes qui s'inscrit dans une évolution plus globale de l'intérêt porté aux enfants au XIX^{ème} siècle (Rollet, 2001).

3. Compensation de la fécondité légitime par la fécondité illégitime ?

Alors que « deux faits majeurs caractérisent les comportements sociaux à l'égard de l'enfant au XIX^{ème} siècle : d'une part, la baisse de la fécondité au sein des familles légitimes, d'autre part, l'augmentation continue de la proportion des naissances illégitimes jusqu'en 1900 » (Fine, 1988, p. 436), il n'en est pas de même à Paris. En effet, la fécondité légitime baisse effectivement, mais la fécondité illégitime et la proportion des naissances hors mariage aussi (graphique 7). Les femmes non mariées ont donc, au contraire, les mêmes comportements que les femmes mariées : elles réduisent leur fécondité au cours du XIX^{ème} siècle. L'augmentation de la part des naissances légitimes s'explique donc par une baisse antérieure et plus importante de la fécondité illégitime (graphique 7).

GRAPHIQUE 7 : FECONDITE GENERALE (IF), LEGITIME (IG) ET ILLEGITIME (IH) A PARIS, AU XIX^{EME} SIECLE



Source : Van de Walle, 1974.

Sans l'apport des naissances hors mariage, la fécondité parisienne aurait été encore plus faible. En effet, si l'on applique l'indice de fécondité illégitime français⁶¹ ($I_h = 45$) à toutes les années étudiées, l'indice de fécondité générale I_f ⁶² s'affaiblit encore, en particulier au début du siècle (les écarts passent de 82 points en 1817 à 20 points en 1901)⁶³. Ce petit exercice, exclusivement théorique, permet de montrer que les naissances illégitimes parisiennes ont largement contribué à la reproduction des Parisiens.

Cette forte fécondité illégitime permet même à Paris d'avoir une meilleure reproduction de sa population à la naissance⁶⁴ qu'à Genève (Schumacher, 2008, p. 211). En effet, l'indice de fécondité général parisien est supérieur, durant tout le siècle, à celui de Genève alors même que son indice de fécondité légitime lui est inférieur⁶⁵.

Cependant, comme l'explique Louis-Adolphe Bertillon, « il est vrai que la natalité hors mariage vient combler, du point de vue du nombre, la moitié de cette perte, mais c'est en y substituant des nouveau-nés hors mariage, dont la mortalité est doublée » ! (Bertillon, 1880, p.144).

Afin d'être plus précis, on peut évaluer à quel point la fécondité illégitime « comble » le déficit en naissances légitimes (tableau 2). Il faut, pour cela, évaluer le nombre de naissances légitimes « manquantes » pour obtenir un indice I_g égal à 1 000 (fécondité « naturelle ») et calculer la part de ce manque que permettent de combler les naissances illégitimes. Ainsi, en 1861 par exemple, il manquait 73 282 naissances légitimes à Paris pour atteindre la même fécondité que les Huttérites. Or, les Parisiennes non mariées ont eu 14 086 naissances, soit 19,2 % des naissances manquantes.

Il manque de nombreuses naissances légitimes à Paris pour atteindre le niveau de fécondité des Huttérites. En 1817, le déficit de naissances légitimes est comblé de plus d'un tiers par les naissances hors mariage. Les femmes non mariées contribuent alors fortement à la fécondité parisienne. Puis, au cours du siècle, le nombre de naissances illégitimes diminue (et même plus rapidement que les naissances légitimes) et compense de moins en

⁶¹ L'indice de fécondité illégitime français se situe toujours entre 43 et 45 ‰ (45 en moyenne) au cours du siècle.

⁶² On sait que $I_f = (I_g * I_m) + (1 - I_m) * I_h$ (où $I_m = \sum (P_x^M * F_x) / \sum (P_x * F_x)$; avec F_x : taux de fécondité des Huttérites, P_x : effectifs des femmes de 15 à 49 ans à l'âge x ; P_x^M : effectifs des femmes mariées de 15 à 49 ans à l'âge x). En remplaçant l'indice I_h par 45 (I_h français), on obtient l'indice de fécondité générale (I_f) que Paris aurait eu avec un indice de fécondité illégitime (I_h) similaire à celui de la France.

⁶³ Indice de fécondité générale de 202 ‰ en 1817 (au lieu de 278 ‰), de 194 ‰ en 1851 (au lieu de 250 ‰), de 200 ‰ en 1866 (au lieu de 248 ‰), de 186 ‰ en 1881 (au lieu de 220 ‰) et de 145 ‰ en 1901 (au lieu de 166 ‰).

⁶⁴ Même si la population parisienne ne se reproduit pas par elle-même (thèse en cours).

⁶⁵ Ainsi, en 1860-1861, l'indice de fécondité légitime s'élève à 490 ‰ à Genève et à 340 à Paris et les indices de fécondité générale à, respectivement, 206 et 253 ‰. La reproduction à la naissance est meilleure à Paris, grâce à un indice de fécondité illégitime (151 ‰) bien plus élevé que celui de Genève (32

moins le manque d'enfants. Ainsi, dès 1836, la part comblée est déjà inférieure à un tiers et, en 1851, à un quart, et baisse ensuite continuellement pour n'atteindre plus que 12 % en 1901.

Malgré une mortalité plus forte des enfants illégitimes (qui baisse cependant au cours du siècle), l'apport de la natalité illégitime est très important et celle-ci contribue largement à la très faible reproduction de la population parisienne.

Cependant, cette contribution indispensable des femmes non mariées à la fécondité générale diminue fortement au cours du siècle car il semble bien qu'à Paris, la diffusion des « funestes secrets » n'ait pas été réduite aux ménages légitimes et que la limitation des naissances ait été pratiquée au même moment, et même de façon plus soutenue, dans les ménages « non réguliers ».

TABLEAU 2 : PART (%) DES NAISSANCES LEGITIMES MANQUANTES COMBLEE PAR LES
 NAISSANCES ILLEGITIMES (1817-1901)

Années (moyennes triennales)⁶⁶	Naissances légitimes manquantes pour obtenir la fécondité huttérite	Naissances illégitimes	% comblé
1817	22 960	8 037	35,0
1836	32 319	9 043	28,0
1851	43 641	9 859	22,6
1856	51 058	10 689	20,9
1861	73 282	14 086	19,2
1866	77 724	15 077	19,4
1872	76 611	12 957	16,9
1876	87 122	13 942	16,0
1881	89 312	15 229	17,1
1886	93 566	16 009	17,1
1891	103 596	15 237	14,7
1896	113 146	15 136	13,4
1901	124 508	14 771	11,9

‰). En raison de la baisse de la fécondité illégitime à Paris, ces écarts sont moins élevés à la fin du siècle : *Ig* = 322 ‰ à Genève et 249 ‰ à Paris, *If* = 151 et 166 ‰, *Ih* = 32 et 86 ‰.

⁶⁶ Moyenne de l'année de recensement (inscrite dans le tableau) et des deux années l'encadrant.

BIBLIOGRAPHIE

BARDET Jean-Pierre, 1983, *Rouen aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Sedes, 421 et 127 p.

BARDET Jean-Pierre, 1993, *Acceptation et refus de la vie à Paris au XVIII^{ème} siècle*, in *La vie, la mort, la foi, le temps. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, Puf, p. 67-84.

BERTILLON Louis-Adolphe, 1880, « Introduction (partie démographique) », *Annuaire statistique de la ville de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, p. 132-160.

BONNEUIL Noël, *Transformation of French Demographic Landscape*, Oxford, Clarendon Press, 1997, 256 p.

BRÉE Sandra, *La fécondité à Paris et en région parisienne au XIX^{ème} siècle*, thèse en cours.

COALE Ansley Johnson 1969, “The decline of fertility in Europe from the French Revolution to World War II”, in Behrman Samuel J. (dir.), *Fertility and Family Planning*, Michigan, The University of Michigan Press, p. 3-24.

COALE Ansley Johnson, WATKINS Suzanne Cotts, 1986, *The Decline of Fertility in Europe*, Princeton, Princeton University Press, 484 p.

DAUMAS Maurice, PAYEN Jacques (dir.), 1976, *Évolution de la géographie industrielle de Paris et sa proche banlieue au XIX^{ème} siècle*, Paris, CDHT, EHESS, 617 p.

DE BERTIER DE SAUVIGNY Guillaume, 1977, *Nouvelle Histoire de Paris. La Restauration (1815-1830)*, Paris, Hachette, 525 p.

DE LUCA BARRUSSE Virginie, 2008, *Les familles nombreuses*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 341 p.

DUPÂQUIER Jacques, LE MÉE René, 1988, « La connaissance des faits démographiques de 1789 à 1914 », in Dupâquier Jacques (dir.), *Histoire de la population française*, t. III : *De 1789 à 1914*, Paris, Puf, p. 15-61.

FINE Agnès, 1988, « Enfant et normes familiales », in Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, Paris, Puf, t. III : *De 1789 à 1914*, p. 436-457.

GARDEN Maurice, 1988, « L'évolution de la population active » in Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, Paris, Puf, t. III : *De 1789 à 1914*, p. 243-268.

GUERRAND Roger-Henri, CANFORA-ARGANDONA Elsie, 1976, *La répartition de la population, les conditions de logement des classes ouvrières à Paris au XIX^{ème} siècle*, Paris, Centre de sociologie urbaine, 327 p.

MARCHAND Bernard, 1993, *Paris, histoire d'une ville, XIX^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, 443 p.

ROLLET Catherine, 1982, « Nourrices et nourrissons dans le département de la Seine et en France de 1880 à 1940 », *Population* 37 (3), Paris, Puf, p. 573-604.

ROLLET-ÉCHALIER Catherine, 1990, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, Paris, Puf-Ined, Travaux et documents, cahier 127, 677 p.

ROLLET Catherine, 2001, *Les enfants au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 2001, 265 p.

SCHUMACHER Reto, 2008, *Structure et comportements en transition. La reproduction démographique à Genève au 19^e siècle*, Genève, Université de Genève, 512 p.

VAN DE WALLE Étienne, 1974, *The Female Population of France in the Nineteenth Century*, Princeton N.J, Princeton University Press, 483 p.

VAN DE WALLE Étienne, PRESTON Samuel, 1974, « Mortalité de l'enfance au XIX^{ème} siècle à Paris et dans le département de la Seine », *Population*, 29 (1), p. 89-107.

VAN DE WALLE Étienne, 1986, « La fécondité française au XIX^{ème} siècle », *Communications* (« Dénatalité, l'antériorité française, 1800-1914 »), vol. 44, p. 35-45.

SOURCES (publiées)

Annuaire statique de la ville de Paris, Paris, Imprimerie nationale, de 1880 à 1901 ; 1932-1934.

Bulletin de statistique municipale, de 1865 à 1879.

Recherches statistiques sur la ville de Paris, 1821, 1844 et 1860.

Résultats du dénombrement de la France, 1872.

Résultats statistiques du dénombrement pour la ville de Paris et le département de la Seine et renseignements relatifs aux dénombrements antérieurs (1881, 1886, 1891 et 1901).

Statistiques annuelles du mouvement de la population, 1851-1853, 1876 et 1901.

Statistiques des villes de France et d'Algérie, 1901.